

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M^{no}
NIVERLET, libraires;

A PARIS.

Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévis, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAYAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 7 novembre.)

Départs de Saumur pour Nantes.

7 heures 49 minut. soir,	Omnibus.
3 — 52 — —	Express.
3 — 27 — —	Express-Poste.
9 — 4 — —	Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 2 minutes soir,	Omnibus.
-------------------------	----------

Départs de Saumur pour Paris.

9 heure 50 minut. mat.	Express.
11 — 49 — —	matin, Omnibus.
6 — 23 — —	soir, Omnibus.
9 — 28 — —	Direct-Poste.

Départ de Saumur pour Tours.

3 heures 2 minut. matin,	March.-Mixte.
7 — 52 minut. matin,	Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. »	Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 »	— 13 »
Trois mois, — 5 25	— 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

REVUE POLITIQUE.

Les questions monétaires ont toujours présenté des difficultés fort grandes dans leur réglementation, même alors que le commerce des métaux précieux se faisait avec une régularité que ne contrariaient ni des conditions nouvelles dans les échanges avec les pays de l'extérieur, ni une production exagérée. Les rapports entre l'or et l'argent, et le titre des monnaies fabriquées avec ces métaux ont fait le désespoir d'une foule de rois et de ministres. Mais aujourd'hui que les deux valeurs représentatives par excellence de la fortune privée et publique, ont été modifiées profondément par la découverte des régions aurifères de l'Australie et de la Californie, les difficultés sont devenues bien plus grandes encore. L'Europe entière, depuis quelques années, se débat vainement contre les résultats de l'accumulation excessive de l'or sur ses marchés, et, par suite, du mouvement irrésistible d'émigration de l'argent, que la guerre de l'Inde et les affaires de Chine accélèrent. Toutes les mesures administratives prises jusqu'ici en France et dans les pays voisins n'ont pu ni empêcher ni arrêter la disparition de nos anciennes pièces de cinq francs en argent et de notre menue monnaie. Cette dernière surtout, si importante pour les relations ordinaires de la vie, est devenue si rare, que non-seulement le commerce de détail, mais les rapports privés en souffrent de la manière la plus désagréable pour nos populations. Des plaintes graves se font entendre à ce sujet, et il est indispensable que l'administration avise aux moyens de faire cesser la pénurie.

La matière est délicate, nous l'avons dit; mais ajourner la difficulté n'est pas possible, et il faut prendre une détermination quelconque en présence d'un tel besoin. Dans ce cas surtout, exiger une recherche plus longue du mieux, ce serait se déclarer l'ennemi du bien.

Il est constant, aujourd'hui, que l'émigration de l'argent a pour cause, d'un côté, nos besoins dans l'extrême Orient où la monnaie d'argent est seule acceptée; d'autre part, une spéculation fructueuse des changeurs qui, grâce à l'excellent titre de nos

pièces de 5, 2 et 1 franc, trouvent un bénéfice important à l'échanger contre l'or. Nos pièces d'argent ont donc disparu sous l'impulsion d'un double courant contre lequel toute résistance est restée vaine. Il est, en conséquence, indispensable d'avoir recours à d'autres mesures dont la vigueur devienne efficace. Quant à ces moyens, quels sont-ils? C'est ici qu'il est besoin de les rechercher avec une circonspection extrême.

Devons-nous démonétiser notre monnaie d'argent? Ce serait, à notre avis, commettre une faute dont les inconvénients sont manifestes. Changer, comme on l'a proposé à diverses reprises, nos étalons monétaires ou en modifier le rapport, serait une mesure trop grave qui, d'ailleurs, n'améliorerait rien. L'abondance ou la disette monétaire tiennent à d'autres causes plus générales en effet que le rapport légal fixé entre l'or et l'argent.

Il reste un troisième moyen, c'est celui qui est pratiqué en Angleterre, où il existe une monnaie de convention, circulant pour une valeur déterminée, bien qu'elle n'ait pas rigoureusement la même valeur intrinsèque: c'est le shilling. Quoiqu'accepté légalement pour environ 1 fr. 25, il ne vaut pas même 1 fr. Ce qui s'est fait en Angleterre ne peut-il pas se faire en France avec le même succès pour la monnaie divisionnaire? Déjà le fait existe pour notre monnaie de bronze (5 et 10 cent.). On ne peut trouver aucun inconvénient à cette monnaie de convention, restreinte aux monnaies d'appoint ou à celles qui servent pour les menues dépenses.

Il n'y a pas d'autre moyen efficace d'empêcher l'émigration du numéraire d'argent. Dès que cette monnaie n'aura qu'une valeur de convention, elle ne sera pas admise à l'étranger pour cette valeur exagérée, et dès lors aucune spéculation ne trouvera son avantage à l'exportation de l'argent français. Ajoutons que, par ce moyen, on pourrait augmenter d'un quart ou d'un cinquième la masse circulante de notre capital en métal d'argent.

En dehors de ce moyen pratiqué chez nos voisins d'Outre-Manche, sans aucune difficulté, comment empêcher notre monnaie d'argent d'émigrer, ou sous l'égide de la liberté des transactions, ou dans

les malles et les poches des voyageurs qui passent chaque jour la frontière? C'est ce qu'il faut bien demander à ceux qui veulent, malgré les faits constants et les circonstances les plus impérieuses, ne tenir compte que d'inefficaces principes.

Certes, nous n'entendons pas dire que le marché français soit arrivé à ce point, qu'il n'y ait plus qu'à recourir à des moyens empiriques. Nos anciennes provisions en argent étaient si considérables, qu'il nous en reste encore pour quinze cent millions; mais, encore une fois, faut-il, pour remédier au mal, attendre que cette dernière réserve soit complètement épuisée? c'est ce que nous ne pensons point. — Havas.

Le gouvernement autrichien se préoccupe sérieusement du mouvement hongrois dont nous avons entretenu nos lecteurs ces jours-ci: c'est du moins ce que constatent la plupart des journaux allemands. La Gazette allemande du nord rapporte que le 24 janvier a eu lieu à Vienne un conseil des ministres présidé par l'empereur, et auquel ont été appelés l'archiduc Reynier et plusieurs membres du conseil de l'empire.

Il s'agissait de savoir le parti qu'il convenait de prendre à propos de la loi sur la patente des protestants, principal motif des démarches de la députation hongroise. Plusieurs membres du conseil proposaient quelques concessions; après un long débat, la séance a été levée sans qu'aucun résultat ait pu être acquis. La députation, reçue par le comte de Rechberg et l'archiduc Reynier, ne paraît pas avoir conservé de grandes espérances. Elle a d'ailleurs quitté Vienne, à ce qu'annonce le Progrès de cette ville, après s'être dissoute; cependant deux de ses membres les plus éminents sont restés à Vienne sur une promesse du premier ministre qu'avant deux ou trois jours ils seraient reçus par l'empereur.

En dehors de l'affaire de Hongrie, les feuilles de Vienne sont fort embarrassées en ce qui touche les questions pendantes, et elles trahissent peut-être sans s'en apercevoir les hésitations et la faiblesse du cabinet.

Ainsi l'Ost-Deutsch-Post se demande si l'Empereur Napoléon est pour ou contre l'annexion de l'I-

FEUILLETON

L'ÂME DU NAVIRE.

(Suite.)

CHAPITRE XXXIII. — LA SULTANE.

— Après notre relâche à Manille, dit Galhauban, par le travers de Bornéo, le commandant, sachant que ces côtes sont infestées de pirates, imagina de cacher nos lignes de sabords sous un masque et de manœuvrer à la marchande, afin de se faire attaquer, s'il était possible. La ruse réussit à souhait. Nous étions en latitude de Varouni, un peu au nord, proche de terre. Avant le jour, une façon de corvette, lourde d'échantillon, mais marchant bien, sort d'une rivière et nous appuie la chasse. C'était divertissant; l'Hermione en pouffait de rire, comme vous le pensez.

— Il y avait de quoi! fit le vieux pilote, dont les yeux pétillaient de plaisir.

— De nuit, nous devions avoir l'air d'un énorme transport hollandais; nous avions manœuvré sans sifflets, tout doucement et mollement, pour faire croire que les bras manquaient à bord.

— Dans mon jeune temps, dit le bonhomme, nous fîmes juste le contraire sur un trois-mâts de commerce. Mousses, cuisinier, passagers, domestiques, tout le

monde s'en mêla. Le capitaine sifflait et gouvernait en même temps; chacun halait comme dix, si bien que ça nous donna l'air d'une corvette. Par ce moyen, une goëlette de guerre qui nous chassait prit la bordée du large.

— Votre aventure, mon père, prouve ainsi que la nôtre qu'il ne faut pas se fier aux apparences. Aussitôt que le chasseur est signalé, le commandant fait établir l'un après l'autre, avec une précipitation maladroite, perroquets, cacatois, bonnettes; nous semblions avoir une peur affreuse, mais le timonnier tenait les voiles en ralingue (1); nous ne filions pas deux nœuds, par belle brise de travers et tout dehors. Le pirate, au contraire, y allait bon jeu bon argent; il nous gagnait même sur main. Vous voyez que nous ne jouions pas mal à « Cours-après-moi, que je l'attrape. » Tant que dura la brume du matin, tout alla au mieux, mais une heure après le lever du soleil, le chasseur étant à deux portées de canon nous reconnaît, vient au lof et prend chassé à son tour.

— Bon! dit le vieux pilote, votre frégate en fait autant, démasque ses sabords et attrape à courir le cap dessus.

— Naturellement, mon père. Au bout d'une heure, nos pièces de chasse commencent à chanter; nos boulets tombaient morts à l'arrière du forban. Une demi-heure plus tard, ils portaient en plein bois.

(1) En ralingue, c'est-à-dire de manière que le vent ne gonfle pas la voile, qui bat sans produire d'effet.

— Ah! Ah!... range à danser! s'écria Hauban en se frottant les mains.

— « A démâter! matelots, ménageons la coque, c'est une belle prise à faire! » disait le commandant, et il n'avait pas tort. On ne tire donc plus que sur la mâture. On troue quelques voiles, on coupe quelques cordes. Les avaries du forban étaient aussitôt réparées par son équipage, qui nous parut fort et nombreux, moitié Malais, moitié Européens. Nous avions hissé nos couleurs; le pirate n'en hissa point. La peur, une vraie peur, le travaillait, je vous en réponds. Il met deux pièces en retraite et nous envoie plusieurs boulets fort adroitement, car ils nous cassent la route-hors de foc, et même il s'en logea un dans notre mât de misaine.

— Diable! fit maître Hauban.

Jeanne, captivée par le récit de son frère, oublia pour un instant l'inévitable conclusion qui en serait la conséquence.

— Trop petit calibre! il n'y eut pas de mal! reprit Galhauban. — Nous le démâtons de son perroquet de fougue, nous lui cassons sa grand'vergue; nous le serions de près. Sans longue-vue, nous distinguions clairement son nom écrit en arabe et qui signifiait Sultane, comme nous l'avons su plus tard. De son côté, le pirate s'engageait dans des bancs de rochers où l'Hermione ne pouvait plus le poursuivre. Le combat devint sérieux alors; ordre est donné de pointer à couler bas. Avec

talie centrale au Piémont, si Victor-Emmanuel et l'Angleterre consentent à ce que la Savoie et le comté de Nice soient réunis à la France; si la paix de Zurich est déchirée ou intacte; si la France revendique ses frontières naturelles; si le traité de commerce avec l'Angleterre sera bientôt conclu; enfin si la cession de la Savoie aura lieu immédiatement après la réunion éventuelle de la Vénétie aux Etats sardes.

Voilà, se dit l'*Ost-Deutsche-Post*, les questions que chacun se pose en ce moment, et il ne sait qu'y répondre.

Le journal autrichien est trop pressé. Qu'il prenne un peu patience, toutes les réponses lui arriveront à leur temps, et nous ne doutons pas qu'ils ne les trouve telles qu'il doit les attendre. — A. Esparbié. (Le Pays.)

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Turin, 1^{er} février. — Un avis du syndic invite, par ordre du gouvernement, les ouvriers à concourir à l'accélération des travaux extraordinaires confiés aux ateliers et forges de l'arsenal.

Le bruit du voyage de M. le comte de Cavour, à Paris et à Londres, est inexact.

La santé du roi s'améliore. Sa Majesté doit partir la semaine prochaine pour Milan.

Madrid, 1^{er} février. — La nouvelle de la victoire sur les Marocains a été accueillie avec enthousiasme.

On va pousser activement les travaux du chemin de fer qui doit relier Ceuta au quartier-général.

Tout le matériel destiné à la construction de ce chemin a été fourni dans les vingt-quatre heures, par la compagnie de Séville à Xérès et Cadix.

Londres, 1^{er} février. — Le *Times* annonce que la reine fixera prochainement le jour où elle recevra les officiers des volontaires.

Le *Morning-Post* déclare qu'il n'est pas exact que le consul anglais ait prêté secours aux Marocains.

Le *Daily-News* dit que l'on peut comprendre pourquoi il y aurait un changement à faire en Savoie, attendu que le souverain du nouveau royaume du nord de l'Italie devrait garder la frontière des Alpes; mais cette considération, ajoute le *Daily-News*, ne saurait s'appliquer au comté de Nice, dont la situation est toute différente de celle de la Savoie; il n'existe pas de raisons géographiques pour séparer Nice du Piémont, et la perte de Nice serait grave pour l'Italie, militairement et commercialement; la perte de la Savoie ne serait rien. Ainsi, ces deux questions ne sauraient être confondues.

Berne, 2 février. — Le conseil fédéral a nommé M. Abraham Tourte, membre du gouvernement genevois, son envoyé extraordinaire près le gouvernement sarde.

Madrid, 1^{er} février. — *Dépêche officielle.* — Hier matin, des forces très-considérables descendirent du campement marocain vers la droite du campement espagnol.

Nos troupes attaquèrent leurs lignes, qui furent mises en désordre, et s'emparèrent de leurs positions, les gardant jusqu'à la fin du combat.

L'artillerie a occasionné à l'ennemi des pertes

leurs vingt canons, les coquins font un feu d'enfer. Nous allions en finir par une bordée à double projectile, quand tout-à-coup le commandement — « Tiens bon le feu ! » arrête nos chefs de pièce. Les pirates s'étaient jetés dans leurs canots et s'enfuyaient à terre. Nous voyons en même temps une épaisse fumée sortir de tous les panneaux du navire abandonné. Nos embarcations sont mises à la mer, pour appuyer la chasse aux siennes, qui avaient trop d'avance et qui disparurent dans des pertuis connus des forbans.

— Tant pis ! fit le vieux pilote : mais le navire ?

— Le navire était en perdition de toutes les manières : le courant le drossait sur les roches; il avait le feu au ventre; d'un instant à l'autre, il risquait de sauter. J'étais dans la chaloupe avec la division d'incendie, qui se porta directement à bord.

— Ah ! mon pauvre fils ! dit le bonhomme en serrant la main de Galhauban.

— Avant tout, moi, je cours du côté de la soute à poudre, et j'ai le bonheur de couper la mèche au raz du panneau. Un quart de minute de retard, nous sautions...

Jeanne n'était pas moins émue que son père, par les dangers que Galhauban courut et sut parer avec une présence d'esprit à laquelle il devait ses galons de quartier-maître.

— La division d'incendie se rend maîtresse du feu et du navire, qui gagne le large sans avoir touché, grâce à

énormes, évaluées à 2,000 hommes. Nous en avons perdu 200.

La victoire a été complète. Muley-Abbas et Sidi-Amed, frères de l'Empereur, commandaient les Marocains. — Havas.

ENCYCLIQUE DE NOTRE SAINT-PÈRE LE PAPE PIE IX.

A nos vénérables Frères les patriarches, primats, archevêques, évêques et autres ordinaires des lieux unis par la grâce et la communion au Siège apostolique,

PIE IX, SOUVERAIN-PONTIFE.

Vénérables Frères, salut et bénédiction apostolique. Nous ne pouvons par aucune parole, Vénérables Frères, vous exprimer quelle consolation et quelle joie vous Nous avez fait éprouver, au milieu de nos amères tribulations; vous et les fidèles confiés à vos soins, par la vive et admirable expression de votre foi, de votre piété et de votre soumission envers Nous et ce Siège Apostolique, ainsi que par l'éclat de votre accord, de votre empressement de votre zèle et votre constance à revendiquer les droits du Saint-Siège et à défendre la cause de la justice. En effet, aussitôt que notre Encyclique du 18 juin de la précédente année, qui vous a été adressée, et plus tard, Notre double Allocution consistoriale vous ont, à notre grande douleur, fait connaître la déplorable gravité de la situation religieuse et civile en Italie, dès que vous avez appris les criminelles et audacieuses tentatives de rébellion contre les droits sacrés de Notre souveraineté et de la souveraineté du Saint-Siège, incontinent, secondant Nos vœux et Notre sollicitude, vous avez mis tous vos soins à ordonner des prières publiques dans vos diocèses. Non-seulement vous Nous avez envoyé des lettres pleines de soumission et d'amour, mais encore, au grand honneur de votre ordre et de votre nom, élevant votre voix épiscopale, tantôt dans des lettres pastorales, tantôt dans des écrits publics pleins de foi et de science, vous avez vaillamment vengé la cause de notre sainte religion et de la justice, et flétri avec force les sacrilèges attentats contre la souveraineté civile de l'Eglise romaine. Dans votre courageuse défense de cette souveraineté, vous vous êtes fait gloire de confesser et d'enseigner que, par un dessein particulier de la Providence divine qui régit et gouverne toutes choses, elle a été donnée au Pontife romain, afin que, n'étant soumis à aucune puissance civile, il puisse, avec une entière liberté et et sans aucun obstacle, exercer dans tout l'univers la charge suprême du ministère apostolique qui lui a été divinement confiée par le Christ Notre-Seigneur.

Nourris de vos enseignements, entraînés par votre admirable exemple, les bien-aimés fils de l'Eglise catholique ont déployé et déploient encore une généreuse ardeur à nous témoigner les mêmes sentiments. Car, de toutes les contrées de l'univers catholique, Nous avons reçu, et d'ecclésiastiques et de laïques de toute dignité, ordre, rang et condition, un nombre presque incalculable de lettres, quelquefois signées par des centaines de mille de catholiques, dans lesquelles ils confirment avec éclat leur dévouement et leur vénération filiale envers Nous et ce siège de Pierre, réprovent avec indignation

les actes audacieux de rébellion commis dans quelques-unes de Nos Provinces, se prononcent pour l'entier et inviolable maintien du patrimoine du Bienheureux Pierre et sa défense contre toute atteinte. C'est ce que plusieurs d'entre eux ont spécialement établi avec savoir et convenance dans des écrits publics. Ces éloquents témoignages de votre dévouement et du dévouement des fidèles, qu'on ne saurait trop louer et publier, et qui seront gravés en lettres d'or dans les fastes de l'Eglise catholique, Nous ont tellement ému, que nous n'avons pu nous empêcher de nous écrier avec joie : *Béni soit Dieu, Père de Notre-Seigneur Jésus-Christ, Père des miséricordes et Dieu de toute consolation, qui Nous console dans Nos tribulations.* Au milieu des terribles épreuves qui nous accablent, rien de plus doux, de plus consolant, de plus conforme à nos vœux que le spectacle de cet unanime et admirable zèle qui vous anime et vous enflamme dans la défense des droits du Saint-Siège, et de cette énergique volonté avec laquelle les fidèles confiés à vos soins embrassent la même cause. Vous pouvez donc facilement comprendre avec quelle ardeur et à combien de justes titres s'accroît chaque jour pour eux et pour vous Notre paternelle bienveillance.

Mais tandis que, de votre part et de la part des fidèles, ces admirables témoignages de zèle et d'amour envers Nous et le Saint-Siège apportaient un adoucissement à Notre amertume, voici qu'une nouvelle cause d'affliction nous est arrivée d'ailleurs. Aussi vous écrivons-Nous cette lettre pour que, dans une si grave affaire, vous connaissiez parfaitement encore les sentiments de Notre cœur. Nagoère, comme l'ont déjà appris plusieurs d'entre vous, la feuille parisienne, intitulée le *Moniteur*, a publié une lettre de l'Empereur des Français, en réponse à Notre lettre où Nous conjurons Sa Majesté de vouloir bien, dans le Congrès de Paris, assurer son puissant patronage à l'intégrité et à l'inviolabilité de la souveraineté temporelle du Saint-Siège, et la soustraire au pouvoir d'une criminelle révolte. Dans sa lettre, après avoir rappelé un conseil qu'il nous avait proposé peu de temps avant au sujet des provinces rebelles de Notre domination pontificale, le très-haut Empereur Nous conseille de vouloir bien renoncer à la possession de ces provinces, attendu qu'il ne voit que ce moyen de remédier aux bouleversements actuels.

Chacun de vous, Vénérables Frères, comprend très-bien qu'en présence de cette lettre le souvenir de Notre charge importante Nous défendait de Nous taire. Aussi Nous sommes-Nous hâté de répondre à l'Empereur. Avec la liberté apostolique de Notre cœur, Nous lui avons clairement et ouvertement déclaré que Nous ne pouvions en aucune façon accéder à son conseil parce qu'il est hérissé d'obstacles insurmontables à raison de Notre dignité et de celle du Saint-Siège, de Notre sacré caractère et des droits de ce Siège qui appartiennent non à la succession d'une famille royale, mais à tous les catholiques. Nous avons en même temps déclaré que Nous ne pouvons céder ce qui n'est pas à Nous; que nous comprenons parfaitement que le triomphe qu'on voulait aux révoltés de l'Emilie pousserait les perturbateurs indigènes et étrangers des autres provinces à commettre les mêmes attentats, lorsqu'ils verraient l'heureux succès des rebelles. Entre autres choses nous faisons connaître à

Madurec.

— Ah ! enfin ! tu me parles donc de lui, interrompit le pilote; comment se porte-t-il, mon brave mousse ?

— Il se portait à merveille, quand nous nous sommes séparés en sortant de Batavia.

— Il était donc à bord de la prise ?

— Faisant fonctions de maître d'équipage, mon père. Ah ! que de fois nous avons parlé de vous et du capitaine Grandfort, et de nos deux cases... L'*Hermione*, marchant mieux que la *Sultane*, nous avons pris les devants, et depuis je n'ai plus connaissance de Madurec. Mais laissez-moi continuer mon histoire.

— Bien, mon fils, navigue ! dit le bonhomme.

— Après avoir éteint la mèche, me trouvant dans la chambre du capitaine-pirate, je mis la main sur un joli coffret chinois que je rapportai au commandant, comme de raison. Il l'ouvre, y trouve une bourse pleine d'or, et me la laisse en disant : « Mèche pour mèche, mon garçon, tu as bien droit à un souvenir de ta *Sultane* ».

— Bien parlé ! s'écria Hauban. Voilà donc ta fortune ?

— Ce n'est pas tout, mon père. Dans le coffret, il y avait des lettres et des papiers qui parurent sans importance au commandant. Je les déchiffre, je les lis, je les relis avec soin; je finis par supposer qu'ils doivent être d'un grand intérêt pour une riche famille de Batavia. Une fois au mouillage, je demande la permission de descendre à terre, je me présente au gouverneur hollandais et

lui remets toute la correspondance. Le matin de notre appareillage pour France, je recevais de la part de la famille en question une gratification de mille piastres, avec une lettre que vous lirez une autre fois. Mes papiers faisaient retrouver un fils qu'on croyait mort et une fortune qu'on croyait perdue. Une heure après, l'*Hermione* était sous voiles; bref, petite sœur, voilà comment je suis à même d'acheter pour le beau-frère une superbe barque de pêche ou de pilotage, ou même un petit caboteur !...

— Merci, mon frère, merci ! murmura Jeanne; mais tu lui achetterais aussi bien un établissement à terre, n'est-ce pas ?

— Hein ! fit le vieux Hauban, qui crut avoir mal entendu.

— Que dit-elle ? s'écria Galhauban.

— Je dis... balbutia Jeanne, je crois... je suppose... qu'il n'est pas absolument nécessaire... que...

— Ah ! c'est trop fort ! interrompit le pilote.

— Elle plaisante ! dit Galhauban.

— Non, mon frère, je parle sérieusement...

— Sérieusement ! répéta le patron avec colère. Jamais, dans notre famille, les hommes n'ont épousé que des filles de matelots et les filles que des marins finis ! Avez-vous oublié ça, Mademoiselle la savante ?... Votre mère était la fille de Jean Saurin, de Saint-Valery; la mienne était déjà veuve de deux matelots, morts au large, quand elle épousa Jacques Hauban, mon père... Ces femmes-là

l'Empereur que Nous ne pouvons abdiquer ces provinces de l'Émilie qui relèvent de Notre domination Pontificale sans violer les serments solennels qui nous lient, sans exciter des plaintes et des soulèvements, dans le reste de nos provinces, sans causer un préjudice à tous les catholiques, enfin sans affaiblir les droits, non-seulement des Princes italiens qui ont été injustement dépossédés de leurs trônes, mais de tous les Princes de la chrétienté entière, qui ne pourraient voir d'un œil indifférent l'avènement de certains principes très-pernicieux.

Nous n'avons pas omis d'observer que Sa Majesté n'ignore pas par quels hommes, avec quel argent et quels secours, les récents attentats de rébellion ont été excités et accomplis à Bologne, à Ravenne et dans d'autres villes, tandis que la très-grande majorité des peuples demeurait frappée de stupeur sous le coup de ces soulèvements qu'elle n'attendait aucunement et qu'elle ne se montre nullement disposée à suivre.

Comme le sérénissime Empereur était d'avis que Nous devions abdiquer ces provinces à cause des tentatives de rébellion qui parfois y ont éclaté, Nous avons répondu, avec raison, que cet argument n'avait aucune valeur, vu qu'il prouvait trop; car de semblables soulèvements ont eu lieu très-souvent, et en Europe et ailleurs. Il n'est personne qui ne voie qu'on peut tirer de là un légitime argument pour diminuer les États. Nous n'avons pas omis de rappeler à l'Empereur qu'avant la guerre civile, il Nous avait écrit une lettre bien différente de sa dernière lettre, qui Nous apportait la consolation et non l'affliction. Or, comme quelques paroles de la lettre impériale, publiée par la susdite feuille, nous donnaient lieu de craindre que Nos provinces de l'Émilie ne fussent considérées comme déjà séparées de Notre domination pontificale, Nous avons, au nom de l'Église, prié Sa Majesté que, en égard à son bien et à ses intérêts, elle dissipât complètement Nos craintes. Animé de cette paternelle charité avec laquelle nous devons nous préoccuper du salut de tous, nous lui avons rappelé que tous, un jour, devront rendre un compte rigoureux en face du tribunal du Christ, et subir un jugement sévère, qu'en conséquence chacun doit faire les plus sérieux efforts pour éprouver un jour les effets de la miséricorde plutôt que ceux de la justice.

Telles sont, entre autres, les choses que nous avons répondues au puissant Empereur des Français. Nous avons cru devoir, Vénérables Frères, vous en donner communication, afin que vous, d'abord, et tout l'univers catholique appreniez de plus en plus que Dieu aidant et conformément à l'obligation de notre très-grave ministère, nous faisons tous nos efforts, et que nous n'omettons rien, pour défendre courageusement la cause de la religion et de la justice, pour maintenir avec fermeté intacts, inviolables, le pouvoir civil de l'Église romaine, ses possessions temporelles et ses droits, qui appartiennent à tout l'univers catholique; aussi pour garantir la juste cause des autres princes. Comptant sur le concours de celui qui a dit : *Vous serez opprimés dans le monde, mais ayez confiance, j'ai vaincu le monde* (Jean XVI, 33) et : *bienheureux ceux qui souffrent persécution pour la justice* (Math. V, 10), Nous sommes prêts à suivre les illustres traces de nos prédécesseurs, à imiter leurs exemples, à souffrir les

valaient mieux que vous, avec toute votre instruction... car elles ne mentaient pas et ne trompaient point leur vieux bonhomme de père, non d'un hauban!... Jeanne, tant que je vivrai, moi, tu n'épouseras pas un terrien!...

Galhauban s'était assis; il ne daignait plus regarder sa sœur.

— Mon père! mon frère!... écoutez! s'écriait Jeanne en pleurant.

— Non! dit le pilote avec rudesse. Laissons-la, Galhauban; viens visiter la Roseville, notre vaillante chaloupe, ma vraie fille, ta vraie sœur!... Elle n'a pas de goût à terre, celle-là! Elle a du sentiment, du cœur, de l'âme!

— Ah! mon père!... pardon! je ne vous ai pas trahie, moi!

— Silence! fille sans parole! Chaque jour, ici, à cette place, tu me vantais la mer et les matelots, tu trouvais superbe la coutume de notre case de marins finis, tu ne voulais que d'un marin...

— C'est vrai, mais permettez... un mot, un seul!...

— Quand tu m'es revenue de Roseville, j'avais grand peur, continuait le bonhomme avec amertume. Tu aurais eu l'idée alors d'épouser un paysan, un soldat, un bourgeois, j'aurais dit : « C'est un malheur! » J'en aurais accusé ta pauvre mère, et la famille de Roseville et moi-même... Mais je t'aurais pardonné, je me serais résigné, peut-être!... Au lieu de cela, tu me mets du baume dans

épreuves les plus rudes et les plus amères, à sacrifier même la vie plutôt que d'abandonner en aucune manière la cause de Dieu, de l'Église et de la justice, Mais vous pouvez aisément deviner, Vénérables Frères, combien amère est notre douleur en voyant à quelle détestable guerre Notre très-sainte religion est en proie, au grand détriement des âmes et quels orages agitent l'Église et le Saint-Siège. Vous comprenez aussi facilement quelles sont nos angoisses en apprenant quel est le péril des âmes dans nos provinces troublées par la révolte, où la piété, la religion, la foi, l'honnêteté des mœurs sont déplorablement ébranlées de plus en plus par des écrits pernicieux. Vous surtout, Vénérables Frères, qui êtes appelés à partager notre sollicitude, et qui avez pris en main avec tant de foi, de constance et de courage, la cause de la religion, de l'Église et de ce Saint-Siège apostolique, continuez à défendre cette même cause avec plus de cœur et de zèle encore; enflammez chaque jour davantage les fidèles confiés à vos soins, afin que, sous votre conduite, ils ne cessent d'employer tous leurs efforts, leur zèle et leurs pensées, à la défense de l'Église catholique et du Saint-Siège, et au maintien du pouvoir civil de ce même siège, de ce patrimoine du bienheureux Pierre, que tous les catholiques ont intérêt à protéger. Nous vous demandons principalement et avec les plus vives instances, Vénérables Frères, de vous unir à Nous pour adresser sans relâche au Dieu très bon et très-grand les plus ferventes prières, de concert avec les fidèles confiés à vos soins, afin qu'il commande aux vents et à la mer, qu'il Nous assiste de son secours le plus efficace, qu'il protège son Église, qu'il se lève et juge sa cause; que, dans sa miséricorde, il éclaire de sa grâce céleste tous les ennemis de l'Église et de ce Siège, et daigne les ramener, par sa vertu toute puissante, aux sentiers de la vérité, de la justice et du salut. Et pour que Dieu invoqué prête plus facilement son oreille à Nos prières, aux vôtres, à celles de tous les fidèles, demandons surtout, Vénérables Frères, les suffrages de l'immaculée et très-sainte mère de Dieu, la Vierge Marie, qui est la mère la plus tendre de nous tous et notre espérance la plus certaine, la protection efficace et la colonne de l'Église et dont le patronage est le plus puissant auprès de Dieu. Implorons aussi les suffrages du bienheureux prince des apôtres, que le Christ Notre Seigneur a établi la pierre de son Église, contre laquelle les portes de l'enfer ne pourront jamais prévaloir, et de Paul, son frère dans l'apostolat, et de tous les saints qui règnent avec le Christ dans les Cieux.

Nous ne doutons pas, Vénérables Frères, en égard à la rare piété et au zèle sacerdotal qui vous distinguent, que vous ne vous empressiez de vous conformer à Nos demandes. Et en attendant, comme gage de notre charité très-ardente pour vous, Nous vous accordons affectueusement à vous, Vénérables Frères, à tous les clercs et à tous les laïques confiés à votre vigilance, la bénédiction apostolique, partie du plus profond du cœur et jointe au vœu de toute vraie félicité.

Donné à Rome, à Saint-Pierre, le 19 janvier de l'an 1860.

De notre pontificat le quatorzième.

le sang, tu me fais accroire que tu es toujours franchement une fille de la mer, tu viens au large avec nous, aucun temps ne t'arrête, et pendant que je gouverne le bout à la lame, tu me dis en m'embrassant : « Père, je suis à votre barre comme une âme de navire. » Mon vieux cœur se fondait de joie à t'entendre... Et tu me trompais!... Voilà, Galhauban, ce que je ne pardonnerai pas!

— Mon père... je suis une enfant soumise!... je ne vous désobéirez jamais! s'écriait Jeanne. Frère, parle donc pour moi.

— Mon père, calmez-vous! dit aussitôt Galhauban, Jeanne m'a l'air de ne plus savoir ce qu'elle veut. La tête d'une jeune fille ressemble toujours un peu à la girouette; la brise aura tourné quand nous reviendrons.

— En route! mon garçon, en route! dit le lamaneur en sortant.

Jeanne, demeurée seule au logis, s'écria tout-à-coup en essayant ses larmes :

— Oh! je n'hésite plus! je vais parler ouvertement à M. Maurice; il m'aime, j'en suis sûre!... Je le déciderai à se faire marin, ou je romps avec lui... dussé-je en mourir de regrets!

Elle jeta sur ses épaules sa grande mantille blanche, et d'un pas résolu gravit la falaise à la recherche du jeune artiste.

(La suite au prochain numéro.)

FAITS DIVERS.

Le corps de S. A. I. la grande-duchesse Stéphanie de Bade est parti de Nice et doit arriver le 5, à Strasbourg, où un service funèbre sera célébré dans la cathédrale. Une députation de Badois doit se rendre à Strasbourg, afin d'assister à la cérémonie et d'escorter le corps, à l'issue du service, jusqu'au territoire badois.

— Jeudi a eu lieu, à l'Académie française, l'élection annoncée depuis quelques jours. Les candidats étaient : le révérend père Lacordaire, MM. Mazères, Camille Doucet, L. Halevy, A. Martin. Nombre des votants : 35; pour le révérend père Lacordaire, 21 voix; M. Mazères, 7; Camille Doucet, 3; L. Halevy, 3; A. Martin, 1.

— L'excellente musique des gendarmes d'élite de la garde fait déjà usage d'instruments en aluminium. Leur légèreté et sonorité sont remarquables.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

La Loire se maintient depuis hier à 4 m. 70 c. à l'échelle du Pont-Cessart. Mais elle n'est plus couverte d'écume, et l'eau n'est plus trouble.

L'ouverture des Assises de Maine-et-Loire pour le 1^{er} trimestre 1860, aura lieu à Angers le lundi 6 février courant, sous la présidence de M. E. Lachèse, conseiller à la Cour impériale.

Voici les noms des jurés de notre arrondissement :

MM. Poynot (Alexis-Delphin), notaire à Montreuil.
Charrier (François), prop. à Montreuil-Bellay.
Rochais (René), fabricant à Coron.
Nouzeille (François), propriétaire à Saint-Clément-des-Levées.
Dodement, chef d'esc. retraité, à Bagnaux.
Demarest (Ezéchiël), maire de Bagnaux.

La Cour impériale de Paris a rendu un arrêt sur une question de taxe d'un grand intérêt pour le notariat. Il s'agit de savoir qui, du vendeur ou de l'adjudicataire, pouvait réclamer la taxe et en bénéficier dans le cas d'adjudication faite sur un cahier de charges stipulant que l'adjudicataire paierait 12 et 1/2 pour cent en sus du prix principal pour tous frais de vente et d'enregistrement. L'adjudicataire devait-il se borner à payer le prix principal et les frais seulement d'après la taxe, ou bien, au contraire, l'adjudicataire était-il tenu de payer 12 et 1/2 pour cent dans tous les cas, de telle sorte que la différence entre les frais taxés et les 12 et 1/2 pour cent profiterait au vendeur? La Cour de Paris a décidé que le bénéfice de la taxe profiterait au vendeur.

Pour chronique locale et faits divers. P.-M.-E. GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Vienne, 3 février. — Les bruits répandus d'un prochain changement de ministère continuent avec persistance.

Marseille, 3 février. — On mande de Rome, le 28 janvier : l'encyclique du Pape a été distribuée hier seulement aux cardinaux.

Le bruit de la retraite de l'armée française est sans fondement. Aucune disposition n'est prise pour l'évacuation qui amènerait le triomphe du libéralisme.

Le Pape ne voulant pas compromettre la tranquillité de la ville restera à Rome.

On dit que le parti Mazzinien s'agite. De nombreuses patrouilles françaises parcourent la ville, la nuit; M. le général de Goyon a pris des dispositions pour empêcher des manifestations. — M. Gallenga a été expulsé. — Le Pape s'est rendu à la promenade de Pincio; il a parcouru à pied tout un quartier de la ville, et une foule immense s'est portée sur son passage. — Des travaux au Forum ont été ordonnés pour occuper les malheureux. On a aussi le projet de bâtir des maisons destinées au peuple. — Le commerce est nul à Rome, où il n'y a pas d'étrangers; les faillites y sont nombreuses. — La municipalité s'occupe des élections des nouveaux conseillers. — Havas.

BOURSE DU 2 FÉVRIER.

5 p. 0/0 hausse 55 cent. — Fermé à 67 60.

4 1/2 p. 0/0 baisse 25 cent. — Fermé à 96 75.

BOURSE DU 3 FÉVRIER.

5 p. 0/0 hausse 20 cent. — Fermé à 67 80.

4 1/2 p. 0/0 hausse 25 cent. — Fermé à 97 00.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e LEROUX, notaire
à Saumur.

Il est ouvert, en l'étude de M^e Leroux, notaire, une BOURSE COMMUNE D'ASSURANCE, pour les jeunes gens du canton sud de Saumur faisant partie de la classe de 1859.

Les mises ne pourront être moindres de 600 francs chacune.

La bourse sera close la veille du tirage, à 5 heures du soir. (55)

A LOUER

MAISON et DÉPENDANCES,

A Saumur, rue Beaurepaire, occupée par M. le capitaine Chevals.

S'adresser à M^e LE BLAYE, notaire à Saumur. (56)

A VENDRE

UNE MAISON,

Nouvellement restaurée,

Située à Saumur, rue Cendrière, n° 8.

Cette maison, devant laquelle est une belle cour d'entrée,

Comprend :

Au rez-de-chaussée : vestibule, salle à manger, à la suite une galerie vitrée donnant sur le jardin, office, cuisine ; à côté de la salle à manger une grande pièce à cheminée, avec cabinet ; sous la cuisine une cave voûtée, à côté une pompe ; à gauche de la cour une chambre basse, pouvant servir de remise pour deux voitures.

Au 1^{er} étage : vestibule, salon, chambre à coucher avec cabinet de toilette, une autre chambre à coucher, donnant sur le jardin, avec cabinet de toilette et lieux à l'anglaise ; deux autres chambres à coucher avec cabinet de toilette ; escalier de service, mansarde et greniers. — Jardin de deux ares vingt centiares, derrière la maison ; lieux d'aisances ;

Au bout du jardin, une cave ou serre-bois avec grenier au-dessus.

Au midi de la maison, et au bout de l'allée qui la sépare de celle actuellement occupée par M. Léger, un serre-bois, avec grenier au-dessus, et un espace de terrain où l'on pourrait faire une belle écurie.

S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué, rue Cendrière, n° 8. (524)

A VENDRE

UNE MAISON,

Sise Grand'Rue, 12.

S'adresser à M. PIETTE, architecte, rue Bodin, 12, ou à M^e LEROUX, notaire.

Il y aura toute facilité pour les paiements. (719)

A VENDRE

1^o Deux petites FERMES, commune de St-Lambert.

2^o Et le GRAND JARDIN de Nantilly, qui sera divisé au gré des acquéreurs.

S'adresser à M. GAURON-LAMBERT.

A VENDRE OU A LOUER,

Une MAISON, avec JARDIN, rue du Petit-Pré. S'adresser à M. BEUROIS, place du Roi-René. (480)

A VENDRE OU A LOUER

Une MAISON, sise au Petit-Puy. S'adresser à M. JOUFFRAULT.

VENDRE OU A LOUER

L'Auberge

DU PORTAIL-LOUIS,

Très-bien achalandée.

Située à Saumur, rue du Portail-Louis.

Cette vaste maison pourrait également convenir pour faire des magasins de toute espèce de commerce.

S'adresser à M. CAMAIN, propriétaire, demeurant dans la maison.

A LOUER

Pour cause de départ,

UNE BELLE MAISON, rue de Bordeaux, avec écurie, remise, cour et jardin.

S'adresser à M. le colonel SCHMIDT.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1860,

MAGASIN D'ÉPICERIE

Achalandé depuis 25 ans,

Formant le coin de la rue de la Tonnelle et de la place de l'Hôtel-de-Ville, n° 22 et 24 ; le magasin pourra être partagé, au gré du preneur.

S'adresser à M. LARDÉ-HUARD, propriétaire. (21)

A CÉDER

UNE ANCIENNE

MAISON DE MERCERIE
ET D'ÉPICERIE EN GROS

Faisant au moins 200,000 fr. d'affaires, susceptible d'accroissement sensible sur le chiffre indiqué, située dans une petite ville peu éloignée de Nantes. S'adresser au bureau du journal.

M^e MAUBERT, huissier à Saumur, demande un CLERC. (41)

A CÉDER

UN FONDS

D'Épicerie et de Mercerie,

Dans un quartier bien commerçant. S'adresser au bureau du journal.

AVIS. Le dépôt des DRAGÉES DE PÂTE DE GUIMAUVE, DE JUJUBE ET DE RÉGLISSE, reconnues si efficaces contre RHUMES, TOUX, ENROUEMENTS ET IRRITATIONS DE POITRINE, est établi chez M. PIE fils, marchand droguiste, rue de la Tonnelle, n° 23, à Saumur.

Une maison de nouveautés demande un JEUNE HOMME ayant deux ou trois ans de commerce. S'adresser au bureau du journal.

POMMADE DES CHATELAINES

OU L'HYGIÈNE DU MOYEN-ÂGE.

Cette pommade est composée de plantes hygiéniques à base tonique. Découvert dans un manuscrit par CHALMIN, ce remède infailible était employé par nos belles châtelaines du moyen-âge, pour conserver, jusqu'à l'âge le plus avancé, leurs cheveux d'une beauté remarquable. — Ce produit active avec vigueur la crue des cheveux, leur donne du brillant, de la souplesse, et les empêche de blanchir en s'en servant journellement.

Composée par CHALMIN, à Rouen, rue de l'Hôpital, 40. — Dépôt à Saumur, chez M. BALZEAU, et chez M. PISSOT, coiffeurs-parfumeurs, rue St-Jean ; à Bauge, chez M. CHAUSSEPIED, coiffeur-parfumeur. — PRIX DU POT : 5 FR.



HISTOIRE

D'ALEXANDRE LE GRAND

SUR LES DOCUMENTS GRECS

Par A. DE LAMARTINE,

Très-belle édition Didot, 2 vol. in-8°, format des œuvres précédentes de l'auteur

Prix : 12 fr. pour Paris, 15 fr. pour les départements.

Cet ouvrage, entièrement nouveau, peut faire partie des livres destinés à l'éducation de la jeunesse ; il se vend chez l'auteur lui-même, au bureau du COURS DE LITTÉRATURE.

Les personnes qui désirent que l'Ouvrage leur soit adressé dans les départements, ajouteront 3 fr. au mandat de poste, soit 15 fr. — Pour Paris, 12 fr.

L'acquisition de cet ouvrage sera considérée par M. de Lamartine comme un mode de concours indirect à sa souscription.

Adresser les lettres ou mandats à M. de LAMARTINE, 43, rue de la Ville-Lévêque.

Saumur, imprimerie de P.-M.-E. GODET.

ABONNEMENTS

Un an, 6 mois.
PARIS 15f. 8f.
DÉPARTEMENTS. } 18f. 10f.
Corse, Algérie. }
Étranger, selon le tarif postal.

7^e Année. — DEUX numéros par mois AU LIEU D'UN, sans augmentation de prix.

LA FRANCE ÉLÉGANTE

JOURNAL DES DAMES ET DES SALONS.

La France élégante n'a plus besoin aujourd'hui de justifier son succès toujours croissant et la place importante qu'elle occupe au premier rang des publications du même genre : l'accueil qu'elle a reçu lui est un sûr garant des sympathies nombreuses qu'elle a fait naître, et elle ne négligera rien pour se maintenir dans la voie d'améliorations qu'elle a inaugurée. — En paraissant deux fois au lieu d'une, elle a trouvé le secret, non-seulement de doubler le nombre et la valeur des annexes de broderies, de gravures et de musique, mais encore de donner à sa rédaction un éclat que chercherait vainement à atteindre toute publication rivale.

La France élégante publie dans le courant de chaque année : — 1^o 24 numéros, format grand in-8°,

édition de luxe, texte encadré et avec une couverture de couleur ; — 2^o 28 à 30 gravures de modes colorées, INÉDITES, dessinées par M^{me} HÉLOÏSE LELOIR ; — 3^o 15 planches de dessins de broderies par les premiers dessinateurs en ce genre ; — 4^o 15 planches de patrons de robes, manteaux, chapeaux, lingerie, vêtements d'enfants ; — 5^o 4 à 6 planches de tapisserie colorée ou de dessins pour crochet, filet et tricot ; — 6^o Environ 40 morceaux de musique, de chant et de piano ; — 7^o et une multitude d'ouvrages de fantaisie en tous les genres pour dames et demoiselles.

Quant à sa rédaction, il suffit de citer les écrivains qui y concourent pour nous dispenser de tout éloge.

La France élégante a publié l'année dernière :

Le Capitaine Simon, par Paul Féval ; Delphine, par M^{me} Clémence Robert ; Berthe, par Pierre Zaccone ; elle commence en ce moment la publication

d'Un Roman de M^{me} la C^{te} DASH

qui sera suivi de Nouvelles de MM. Des Essarts, Elie Berthet, Paul Féval, Emmanuel Gonzalès, Jules Sandeau, Etienne Enault, Jules Kergomard, Pouson du Terrail, Edmond About, Pierre Zaccone, M^{mes} Anaïs Ségalas, comtesse Dash, Clémence Robert, Maria Delcambre, etc.

Il n'est point de recueils de ce genre qui puissent offrir une pareille réunion de talents divers et réellement distingués.

On s'abonne en adressant un bon sur la poste à l'ordre du Directeur de la FRANCE ÉLÉGANTE, rue Sainte-Anne, 64, à Paris.